

désire qu'il le leur soit conservé jusqu'à ce qu'il survienne des abus tellement graves qu'on soit forcé de le faire. Jusqu'à présent, on n'a pas signalé un seul cas dans cette Chambre qui démontre qu'il y a eu abus dans le système ; au contraire, il a été affirmé, et la chose n'a pas été niée par l'autre côté de la Chambre, que le système a fonctionné parfaitement bien jusqu'à présent. J'espère qu'on peut s'attendre que ce projet de loi ne passera pas, mais d'un autre côté s'il passe, il me semble que c'est une aberration mentale de la part du gouvernement que de vouloir persister dans un projet de loi semblable.

Avec ces quelques remarques je laisse l'amendement entre vos mains, et j'espère qu'il rencontrera l'assentiment de la Chambre.

M. PATERSON (Brant). Je veux profiter du privilège qui a été bienveillamment accordé aux membres de la Chambre, de faire quelques remarques au sujet de l'amendement qui vient d'être proposé, et en le faisant, je vais tâcher de parler en me restreignant à la question qui fait le sujet du débat. Hier le premier ministre a accusé les membres de l'opposition de faire de l'embarras à l'adoption du bill. Il semble avoir mal compris la situation. En prenant la définition même du premier ministre de la latitude laissée à la minorité, je prétends que nous sommes tout à fait en deçà de la limite. Il dit qu'il faut accorder à la minorité tout le temps qu'il faut pour débattre la question sous toutes ses faces. C'est tout ce que nous voulons, c'est tout ce que nous demandons. Il dit qu'après que tout ce temps a été accordé pour le débat d'un projet et après que la minorité a profité de l'occasion qui lui était fournie, la volonté de la majorité doit prévaloir. C'est ainsi qu'il en sera dans le cas actuel. Tout ce que l'opposition fait—ceux qui sont opposés à ce bill dans son principe et dans ses détails, un certain nombre d'entre eux—non pas tous, bien que chacun ait parfaitement le droit d'exprimer son sentiment au sujet du bill—mais quelques membres de l'opposition ont exprimé leur opinion au sujet des principes du bill, quelques-uns s'occupant d'un article particulier, comme d'autres peuvent le faire encore peut-être. Pendant que le bill même est condamnable dans son principe, les articles que nous tenons pour très répréhensibles, pour dangereux presque de leur nature, exigent une ample discussion avant que le bill devienne loi, et ainsi nous nous restreignons à la limite posée par le premier ministre. Je regrette que les honorables messieurs de la droite aient trouvé nécessaire de nous accuser de vouloir détruire les institutions parlementaires et qu'ils aient stigmatisé la ligne de conduite adoptée par l'opposition dans ce débat en la signalant comme une façon de procéder qui tend à discréditer la discussion parlementaire et le gouvernement responsable. Je ne pense pas que nous méritions cette accusation. Comme exemple qui fait voir le non fondé de l'accusation, laissez-moi vous rappeler une circonstance. Je trouve l'article de fond suivant dans le *Mail* du 2 mai—et j'espère, M. le Président que vous ne me regarderez pas si fixement, car il n'est pas très long.

M. le PRÉSIDENT : J'espère qu'il se rapporte à la question ?

M. PATERSON : Il y a rapport, comme vous allez le voir. Le 2 mai le *Mail* disait : (Citation du *Mail* du 2 mai). Voilà le plan adopté par ces messieurs de la droite. D'abord, le correspondant du *Mail* envoie à ce journal un énoncé qui est inexact. J'ai entendu l'honorable chef de l'opposition faire la critique de ce bill et j'ai remarqué qu'il a lu abondamment à même la loi relative aux sauvages ; mais je ne pense point qu'on puisse dire avec vérité qu'il ait lu cet acte d'un bout à l'autre, ainsi que les autres actes qui l'amendent. On envoie donc un rapport inexact ; on fait là-dessus un article de fond, et on nous donne la chose comme étant la vérité. Les membres de cette Chambre doivent savoir—bien que quelques personnes dans le pays aient pu être induites en erreur par l'article de fond—que lorsque le chef

de l'opposition a fait son accusation, lorsqu'il a parlé, à la présentation même du bill—

M. le PRÉSIDENT : A l'ordre, je crois que l'honorable député dépasse la limite quand il parle de ce qui s'est passé auparavant. Il s'agit en ce moment du troisième article du bill, de l'amendement de M. Charlton, qui a été lu à maintes reprises, et de l'amendement que M. Casgrain vient de me remettre ; en dehors de ces sujets la discussion est irrégulière.

M. PATERSON : Je me soumetts à votre décision, M. le Président ; mais vous admettez, je crois, qu'en répondant aux raisons données par l'honorable premier ministre à propos de ces mêmes propositions, je suis tout à fait dans la limite.

M. le PRÉSIDENT : Il ne s'agit pas de savoir si on a pris ou non le temps de la Chambre. Il s'agit de ces amendements.

M. PATERSON : J'espère, M. le Président, que vous n'essaieriez pas de me restreindre au delà de ce que je crois devoir dire pour vous convaincre que je suis dans mon droit.

Plusieurs honorables DÉPUTÉS : La présidence, la présidence.

M. PATERSON. Je crois avoir droit de parler de la chose, et je pense que le sentiment de la Chambre et de l'honorable premier ministre lui-même seraient contraires aux énoncés qu'il a faits précisément au sujet des mêmes propositions dont je suis à parler, alors qu'il a été considéré comme étant dans l'ordre—procédant au milieu de l'attention paisible et agréable que nous lui avons accordée de ce côté-ci de la Chambre—et l'on va me dire que lorsque je discute ces énoncés je ne suis pas dans l'ordre. Je réponds à l'accusation que dans les discours prononcés et la façon d'agir adoptée par l'opposition elle avait tâché d'*obstruer* le bill, et je dis que la même accusation pourrait être portée contre lui. Ce n'est là ni mon motif ni mon intention, et ce ne sera pas ma conduite. Je suis ici pour parler des amendements qui sont entre vos mains, et incidemment il se peut que j'aie l'occasion de parler du sous-amendement. A propos de la façon d'agir de l'opposition je défie les messieurs de la droite de dire en quoi on peut la considérer comme factieuse ou *obstructive*, alors que je m'attache strictement, ainsi que les autres membres de l'opposition l'on fait, aux principes en jeu. L'accusation est aussi dépourvue de fondement que celle portée contre le chef de l'opposition, qui, je crois, n'a parlé que pendant un peu plus d'une heure en tout sur cette occasion. Je pense avoir le droit d'en parler comme d'une réponse aux avancés faits par l'autre côté de la Chambre.

Quelques honorables DÉPUTÉS : La présidence, la présidence.

M. PATERSON : Oui, j'admire l'esprit de justice de l'honorable député de Richmond et Wolfe (M. Ives), qui arrive de ses *ranches*, où il s'est amusé.

M. IVES : Je me lève sur une question d'ordre. Vous avez décidé que l'honorable ne se conforme pas aux règles de la Chambre. Je n'ai fait qu'appeler son attention sur la décision du président, et maintenant il veut me faire une leçon que je ne suis pas disposé à écouter.

M. PATERSON : Je pense qu'il est pertinent de répondre à une interruption impertinente. Le Président est capable de maintenir l'ordre sans les suggestions du député de Richmond et Wolfe. L'honorable monsieur est revenu ici hier, et il a entendu le député de Lincoln faire en entier l'histoire de la Chambre locale depuis 1867 jusqu'à 1868, et on n'a pas soufflé un seul mot d'objection. Je suis absolument la même ligne que l'honorable premier ministre. S'il n'y a aucun député qui respecte plus le président que moi, et si je m'ef-